



Contrat unique de vente d'Electricité : MARCHÉ
Fourniture et accès au réseau public de distribution et son utilisation
Conditions Particulières en vigueur au 06.06.2023
Clients raccordés en domaine Basse Tension ≤ 36kVA

EDSB l'agence, SAS au capital de 100 000 €, immatriculée au RCS de GAP sous le n° 810 687 236, dont le siège social est situé place Médecin Général Blanchard, 05100 BRIANCON.

Contact par téléphone : 04 92 21 51 57, par mail : contact@edsb-lagence.fr ou sur le site internet www.edsb-lagence.fr

1. Client titulaire du contrat et Point de livraison

Raison sociale : SOC MIGHIRIAN FRERES
SIRET : 552 018 335 00018 Immatriculée au RCS de : Créteil
Titre/Prénom/Nom du Signataire : M. BLAMPIN Stéphane
Adresse Siège : 38 AVENUE DE LORRAINE - 94550 CHEVILLY-LARUE

Forme juridique : SAS
Capital social : 497 341.00 €
Qualité : Président
APE : 4631Z

Coordonnées de l'interlocuteur :

Titre/Prénom/Nom : M. Stéphane ORLANDO
Tél. 1 : 06 14 09 05 00 Tél. 2 : Courriel : stephane.orlando@blampinfuits.com

L'objet du Contrat, la vente d'Electricité, est précisé à l'article 2 des Conditions Générales de Vente. Les Conditions Particulières ont pour objet de préciser les modalités d'exécution du Contrat dont le Point de Livraison (PDL) est identifié ci-dessous :

Nom et adresse du Site	GRD	PDL	Puissance souscrite (kVA)	Profil	CAR indicative (MWh)
1 RUE DE CHATEAURENARD 94550 CHEVILLY-LARUE	Enedis	22359913143047	30	PRO 2 HP/HC	53.535
2 AVENUE DE LORRAINE 94550 CHEVILLY-LARUE	Enedis	22360057860890	12	PRO 2 HP/HC	18.553

Le Client informera EDSB l'agence par écrit, de tout changement relatif aux informations concernant ce(s) site(s) dans les plus brefs délais et au plus tard dans le mois suivant le changement.

Les classes temporelles sont fixées localement par le gestionnaire de réseau de distribution en fonction des conditions d'exploitation des Réseaux Publics de Distribution (RPD). Elles sont communiquées à toute personne en faisant la demande.

La Consommation Annuelle de Référence (CAR) est la consommation relevée sur les 12 mois précédant la présente proposition ; elle donc évolutive. La CAR est mentionnée à titre indicatif et ne constitue pas un engagement de consommation.

2. Objet, durée du contrat et reconduction

Le Client souscrit à l'offre du 07/12/2023 valable jusqu'au **08/12/2023 – 16h00**.

N.B. : En cas d'événement affectant de manière significative la détermination du prix mentionné au présent Contrat et si le Client n'a pas préalablement adressé au Fournisseur par écrit sa décision de souscrire le présent Contrat, le Fournisseur pourra retirer par notification écrite au Client la présente offre avant sa date limite de validité, sans qu'aucune indemnité ne soit due par le Fournisseur.

Le contrat prend effet le **01/01/2024** et expire le **31/12/2025** sous réserve des dispositions de l'article 3 des Conditions Générales de Vente (CGV). Le contrat sera reconduit tacitement à son échéance par période identique selon les modalités de l'article 3.5 des conditions générales de vente.

3. Prix

Les prix de l'électricité ci-dessous sont « hors toutes taxes » (HTT) applicables à l'électricité. Les taxes applicables à ce jour : Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité, Contribution Tarifaire d'Acheminement, Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité, TVA réduite à 5,5% pour l'abonnement et la CTA, et TVA à 20% pour les consommations et les taxes s'y rapportant (TCCFE et TICFE) tel qu'indiqué à l'article 5.1 des Conditions Générales de Vente. L'ensemble de ces taxes sera facturé en sus au Client. Les prix de fourniture sont fixes sur la durée du contrat précisé à l'article 2 :

	Abonnement annuel (€ HTT/an)	Prix de la consommation (€ HTT/ kWh)		
		Base	Heures pleines (HP)	Heures creuses (HC)
Prix de fourniture FIXE	40.00		0.15886	0.12486

Les prix de fourniture incluent la fonction de responsabilité d'équilibre. Ils sont à majorer, en fonction de la réglementation en vigueur :

- des coûts du mécanisme de capacité
- des coûts proportionnels au soutirage physique RTE en vigueur à la date de signature (0€/kWh).

3.1 Evolution des prix de fourniture

Les prix de la fourniture d'électricité indiqués dans le présent article peuvent être modifiés par EDSB l'agence à chaque échéance contractuelle conformément à l'article VIII.-1 des CGV. Les nouveaux prix seront communiqués par voie postale ou par courriel, au plus tard 45 jours avant leur date de prise d'effet à l'interlocuteur indiqué dans l'article 1. Le Client est réputé avoir accepté ces nouvelles conditions s'il ne résilie pas, par

courrier recommandé avec accusé de réception, le contrat dans un délai minimum de 30 jours avant l'échéance contractuelle annuelle. La résiliation est à adresser à l'attention du Service Commercial d'EDSB l'agence.

3.2 Mécanisme de capacité

Les prix de fourniture de chaque site seront majorés du coût de capacité. Ce coût supplémentaire, imposé par les pouvoirs publics, est applicable à tous les fournisseurs depuis le 1er janvier 2017. EDSB l'agence le refacture de plein droit, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur détaillées à l'article VIII-2 des CGV, selon la formule suivante :

$$\text{Coût Capacité}_{\text{AnnéeL}} = \text{Coeffsécurité} \times \text{Coeffcapacité} \times \text{Prix Capacité}_{\text{AnnéeL}}$$

avec :

- AnnéeL : année calendaire au cours de laquelle intervient la livraison.
- Coeffsécurité : Coefficient de sécurité fixé par le ministère de l'Energie (après avis de la CRE) en vigueur pour l'année L (pour 2022 : 0,98).
- Coeffcapacité (en kW/kWh) : correspond à l'obligation de capacité calculée sur le volume global prévisionnel des ventes de l'AnnéeL.
- Prix Capacité_{AnnéeL} en €/kW : prix moyen d'achat de capacité pour chaque AnnéeL.

Coût capacité 2024 (€ HT/kWh) :

Base	HP	HC
0.004	0.004	0.004

4. Modalités de facturation et de règlement

Conformément à l'article 6.1 des CGV, le règlement des factures sera effectué à la date indiquée sur les factures, soit **15 jours** de délai de paiement + 3 jours de délai postal. Aucune minoration ne sera accordée pour le paiement anticipé. Les règlements reçus après la date d'exigibilité feront l'objet de facturation de frais, conformément à l'article 6.3 des CGV. Chaque facture est émise sur la base et à la périodicité des informations transmises par le gestionnaire de réseau de distribution (GRD) à **EDSB l'agence** ou, à défaut, sur la base d'estimations de consommation.

Dès communication par le GRD des consommations réelles du Client, les éventuels écarts constatés entre les consommations estimées et les consommations relevées par le GRD donneront lieu à une régularisation de facturation.

Au titre du présent Contrat, un dépôt de garantie d'un montant de 0 € sera facturé par **EDSB l'agence** sur la première facture d'électricité émise si le mode de règlement n'est pas le prélèvement automatique. Ce dépôt n'est pas soumis à la TVA et n'est pas productible d'intérêt. Sous réserve de ne pas avoir été utilisé à concurrence de sommes dues par le Client durant le contrat, le dépôt sera restitué pour toute modification du mode de paiement en prélèvement ou sur la dernière facture émise au titre du Contrat et viendra en déduction de cette dernière.

Lorsque les factures sont réglées par chèque, ils sont à libeller à l'ordre de **EDSB l'agence** exclusivement. Afin d'en permettre le traitement, ils doivent être adossés des références de la - ou des - facture(s) réglée(s). Sans indication sur l'affectation du règlement par chèque, ou pour quelque manquement du fait du client, le chèque sera retourné au client qui devra alors supporter les conséquences du délai supplémentaire pour facture non réglée.

Lorsque les factures sont réglées par virement bancaire, le libellé du virement doit contenir les références de la ou des factures réglées. Sans indication sur l'affectation du règlement par virement, ou pour quelque manquement du fait du client, le virement ne pourra être affecté au compte du client, qui devra alors se manifester par écrit précis, et le client devra alors supporter les conséquences du délai supplémentaire pour facture non réglée.

Les factures seront adressées au payeur désigné ci-dessous :

Nom du Payeur	Adresse du payeur	Adresse de facturation (si différente)
SAS SOC MIGHIRIAN FRERES	38 AVENUE DE LORRAINE 94550 CHEVILLY-LARUE	

Modes de règlement proposés par EDSB l'agence :

Prélèvement automatique

☐ - Remplir le mandat de prélèvement SEPA joint + RIB

Autres moyens au choix

☐ - Virement bancaire : avec numéro de(s) facture(s) en libellé :

IBAN FR76 1009 6182 1200 0584 9530 134 - BIC : CMCIFRPP

- Carte bancaire : Paiements réalisables à l'accueil d'EDSB l'agence, par téléphone, ou par internet

- Espèces : Paiements réalisables à l'accueil d'EDSB l'agence

- Chèque bancaire : A l'ordre d'EDSB l'agence exclusivement, avec numéro de(s) facture(s) au dos du chèque

5. Services associés

Le service Espace Client, accès par Internet aux données de consommation et de facturation, est mis à disposition du Client. Pour accéder à ce service, le Client doit s'inscrire en ligne sur l'espace personnalisé du site www.edsb-lagence.fr et en acceptant les conditions générales d'utilisation. Accueil clientèle du lundi de 13h30 à 16h, et du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h ou par téléphone.

Le Client peut accéder à l'aide-mémoire du consommateur d'énergie qui recense les droits dans le cadre des contrats de fourniture d'énergie sur le site : <https://www.economie.gouv.fr/dgcrf/Consommation/faq-sur-ouverture-des-marches-electricite-et-gaz-naturel>.

6. Autorisation d'accès aux données et acceptation Client

Le Client atteste choisir EDSB l'agence comme fournisseur d'électricité, le mandater pour effectuer le changement de fournisseur, et l'autoriser expressément à se mettre en contact avec le Gestionnaire de Réseau de Distribution pour obtenir :

- les données techniques et contractuelles afin de pouvoir rédiger une offre adaptée.

- l'historique de consommation afin de pouvoir déterminer un volume annuel de référence et la répartition des volumes par poste horosaisonnier.

Cette autorisation sera valable pour la durée du contrat à compter de sa date de réception par EDSB l'agence, et pour le(s) point(s) de livraison concerné(s) par ce contrat.

Le client reconnaît avoir pris connaissance des CGV et les accepter sans réserve. Le Client reconnaît avoir pris connaissance de l'annexe des Conditions Générales précitées, relatives à l'accès et à l'utilisation du Réseau, mise à disposition sur le site Internet www.edsb-lagence.fr et les accepter sans réserve. Le Client est informé que, en souscrivant le présent Contrat à prix de marché en Électricité, il pourra à nouveau bénéficier d'un contrat en tarif réglementé en Électricité pour le(s) Lieu(x) de consommation mentionné(s) ci-avant, s'il en fait la demande et sous réserve de son éligibilité à ceux-ci. Les présentes conditions particulières se substituent en tant que de besoin aux accords antérieurs et prévalent sur les conditions générales en cas de contradiction avec celles-ci.

Fait en un exemplaire, à Rungis, le 07/12/2023

Fait en un exemplaire, à, le

NOM, Prénom du titulaire + signature : Stéphane BLANDIN

Ou NOM Prénom du Mandataire + qualité + signature :

☒ En cochant cette case le Mandataire atteste disposer d'un mandat signé par le Client et le tenir à disposition d'EDSB l'agence à sa demande

Cette offre doit être signée et dûment complétée par une personne habilitée.

MIGHIRIAN FRERES
Enseigne KERLEGUER
FRUILEG - 1 RUE DE CHATEAURENARD
CP 30228
94572 RUNGIS CEDEX
Tél +33 (0)1 46 86 43 16 - Fax +33 (0)1 46 87 52 08

7. Mandat de prélèvement SEPA

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

RUM :

En signant ce formulaire vous autorisez, EDSB l'agence à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions d'EDSB l'agence. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CRÉANCIER SEPA
FR69ZZZ807554

NOM, PRÉNOM ET ADRESSE DU TITULAIRE DU COMPTE A DÉBITER	CRÉANCIER
SAS MIGHIRIAN FRERES 38, av de Lorraine 94510 RUNGIS	EDSB l'agence Place Médecin Général Blanchard - BP 6 05105 BRIANÇON CEDEX
DÉSIGNATION DU COMPTE A DÉBITER (RIB correspondant à joindre OBLIGATOIREMENT)	
IBAN : FR95 3000 2029 5000 0023 1107 573	BIC : CR CRLYFR PP

Type de paiement :

- ☒ Paiement récurrent/répétitif (chaque facture ou mensuel)
☐ Paiement ponctuel (une seule facture)

Fait à : Rungis Signature

Le : 07/12/2023

Réf. PDL : 22359913143047 - 22360057860890

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'information, à la liberté d'accès, à la rectification et à l'effacement des données.

MIGHIRIAN FRERES
Enseigne KERLEGUER
FRUILEG - 1 RUE DE CHATEAURENARD
CP 30228
94572 RUNGIS CEDEX
Tél +33 (0)1 46 86 43 16 - Fax +33 (0)1 46 87 52 08



RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, prélèvements, etc...). Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation.

IDENTIFIANT NATIONAL BANCAIRE

Banque	Indicatif	Numéro de compte	Clé RIB	Domiciliation
30002	02950	0000231107S	73	ESDC AIX GE

IDENTIFIANT INTERNATIONAL BANCAIRE

IBAN **FR95 3000 2029 5000 0023 1107 S73**
Code B.I.C. **CRLYFRPP**

TITULAIRE DU COMPTE :

**SOC MIGHIRIAN FRERES
38 AVENUE DE LORRAINE
94150 RUNGIS**



RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, prélèvements, etc...). Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation.

IDENTIFIANT NATIONAL BANCAIRE

Banque	Indicatif	Numéro de compte	Clé RIB	Domiciliation
30002	02950	0000231107S	73	ESDC AIX GE

IDENTIFIANT INTERNATIONAL BANCAIRE

IBAN **FR95 3000 2029 5000 0023 1107 S73**
Code B.I.C. **CRLYFRPP**

TITULAIRE DU COMPTE :

**SOC MIGHIRIAN FRERES
38 AVENUE DE LORRAINE
94150 RUNGIS**



RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, prélèvements, etc...). Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation.

IDENTIFIANT NATIONAL BANCAIRE

Banque	Indicatif	Numéro de compte	Clé RIB	Domiciliation
30002	02950	0000231107S	73	ESDC AIX GE

IDENTIFIANT INTERNATIONAL BANCAIRE

IBAN **FR95 3000 2029 5000 0023 1107 S73**
Code B.I.C. **CRLYFRPP**

TITULAIRE DU COMPTE :

**SOC MIGHIRIAN FRERES
38 AVENUE DE LORRAINE
94150 RUNGIS**



RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, prélèvements, etc...). Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation.

IDENTIFIANT NATIONAL BANCAIRE

Banque	Indicatif	Numéro de compte	Clé RIB	Domiciliation
30002	02950	0000231107S	73	ESDC AIX GE

IDENTIFIANT INTERNATIONAL BANCAIRE

IBAN **FR95 3000 2029 5000 0023 1107 S73**
Code B.I.C. **CRLYFRPP**

TITULAIRE DU COMPTE :

**SOC MIGHIRIAN FRERES
38 AVENUE DE LORRAINE
94150 RUNGIS**